RÈGLEMENT DE L’ÉPREUVE

OCTOBRE ROSE – JUMELAGE LUSIGNAC & SAINT-PAUL-LIZONNE

Article 1 – Organisation

La manifestation « Octobre Rose – Jumelage Lusignac & Saint-Paul-Lizonne » est organisée par l’association FC Saint-Paul-Lizonne, avec le soutien des communes de Lusignac et de Saint-Paul-Lizonne.

Article 2 – Date, horaires et lieu

La manifestation aura lieu le dimanche 4 octobre 2026.

Le départ sera donné à 10h00 au Stade de Saint-Paul-Lizonne.

Deux épreuves sont proposées :

• Trail de 13 km, chronométré ;

• Marche de 7 km, non chronométrée.

Le départ et l’arrivée du trail sont situés au Stade de Saint-Paul-Lizonne.

Un ravitaillement est prévu à Lusignac.

Article 3 – Parcours

Le trail de 13 km se déroule sur des chemins, sentiers et voies accessibles au public entre les communes de Saint-Paul-Lizonne et de Lusignac.

La marche de 7 km est une randonnée de loisir, non chronométrée.

Les participants devront respecter le balisage ainsi que les consignes données par l’organisation.

Article 4 – Inscriptions

Les inscriptions sont possibles :

• sur Chronom ;

• directement sur place.

Le tarif de participation est fixé à 5 € par personne.

L’inscription implique l’acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 5 – Chronométrage et classement

Le trail de 13 km est chronométré.

Un classement pourra être établi à partir des temps enregistrés par l’organisation.

La marche de 7 km n’est pas chronométrée et ne donnera pas lieu à un classement sportif.

Article 6 – Ravitaillement

Un ravitaillement est prévu à Lusignac.

Les participants sont invités à respecter l’environnement et à ne pas jeter de déchets sur le parcours.

Article 7 – Sécurité et assistance

Les participants doivent respecter les consignes de sécurité données par les organisateurs et les bénévoles.

Ils doivent respecter le balisage ainsi que les éventuelles consignes de circulation.

En cas de problème ou d'accident, les participants doivent prévenir l'organisation dans les meilleurs délais.

Article 8 – Abandon

Tout participant souhaitant abandonner doit, dans la mesure du possible, prévenir un membre de l'organisation ou un bénévole présent sur le parcours.

Article 9 – Modification, report ou annulation

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les horaires ou les conditions de déroulement de la manifestation pour des raisons de sécurité, météorologiques, administratives ou pour toute autre raison indépendante de sa volonté.

Article 10 – Assurance et responsabilité

L'organisation a souscrit les assurances nécessaires à l'organisation de la manifestation.

Chaque participant doit être couvert par une assurance adaptée à sa participation.

L'organisation ne pourra être tenue responsable des dommages résultant du non-respect du présent règlement ou des consignes de sécurité.

Article 11 – Respect de l'environnement

Les participants s'engagent à respecter les chemins, les propriétés privées, les espaces naturels et l'environnement.

Il est interdit de jeter des déchets sur le parcours en dehors des zones prévues à cet effet.

Article 12 – Droit à l'image

Du fait de leur participation, les participants autorisent l'organisation à utiliser leur image prise dans le cadre de la manifestation pour les besoins de communication de l'événement et de l'association, sauf opposition expresse formulée auprès de l'organisation.

Article 13 – Données personnelles

Les informations recueillies lors de l'inscription sont utilisées dans le cadre de l'organisation de la manifestation et conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

Article 14 – Repas

Un repas est proposé au Stade de Saint-Paul-Lizonne.

Menu :

• Entrée

• Jambon à la broche et gratin

• Fromage

• Dessert

Tarifs :

• Adultes : 18 €

• Enfants de moins de 10 ans : 5 €

Réservation auprès de : Vallade Vanessa – 06 78 32 86 60

Article 15 – Pot de l’amitié

À l’issue de la manifestation, un pot de l’amitié sera offert à l’arrivée.

Article 16 – Tombola

Une tombola sera organisée dans le cadre de la manifestation.

Jambon et de nombreux lots !

Article 17 – Contacts

Information Trail : Ophélie Bocquier – 06 47 61 78 69

Réservation du repas : Vallade Vanessa – 06 78 32 86 60

Article 18 – Acceptation du règlement

La participation à la manifestation implique l’acceptation pleine et entière du présent règlement.

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance des conditions de la manifestation et s’engage à respecter les consignes de l’organisation et les règles de sécurité.

Organisateur : FC Saint-Paul-Lizonne

Date de l’épreuve : 4 octobre 2026